



Berne, 29 août 2020

RÉSOLUTION des formatrices /formateurs et enseignant-e-s du secteur privé

Le respect de la formation d'adultes passe par des conditions d'emploi sûres et des salaires décents !

L'apprentissage tout au long de la vie est nécessaire à garantir et maintenir l'employabilité des personnes dans un environnement professionnel et social subissant de grandes mutations. Les prestataires privés jouent un rôle fondamental dans ce domaine, sont nombreux en Suisse et, pour certains d'entre eux, assument des mandats publics dans le domaine de l'intégration sociale et l'insertion professionnelle (apprentissage des langues et promotion des compétences de base).

Protection insuffisante des salarié-e-s

Des formatrices/teurs et enseignant-e-s se sont retrouvés à Berne le 29 août 2020 pour faire le point sur leur situation de travail auprès des prestataires privés.

Le constat est sans appel pour ces professionnel-le-s qualifié-e-s: contrairement à l'enseignement dans le Service public, les conditions de travail sont peu, voire pas réglementées, ce qui a de lourdes conséquences pour les salarié-e-s.

Tout particulièrement concernés sont les enseignant-e-s travaillant dans le domaine des langues et des compétences de base. Les salaires sont bas, une grande flexibilité est exigée, les taux d'occupation sont faibles, la plupart du temps pas garantis, et les conséquences d'annulation de cours sont généralement reportées sur le personnel enseignant.

En résumé, les salarié-e-s portent une grande partie du risque entrepreneurial, ce qui, en temps de covid, s'est confirmé une nouvelle fois pour de nombreuses et nombreux d'entre eux/elles.

En outre s'ajoute souvent la nécessité de travailler pour deux, voire plus, d'employeurs, afin de garantir un salaire permettant de vivre correctement. Au vu des taux bas d'occupation par employeur, les possibilités de cotiser au 2^{ème} pilier sont faibles et le risque de paupérisation est grand au moment de la retraite.

Salaires sous pression

Lors de l'attribution de mandats publics, le critère du prix est toujours plus prépondérant, alors que les exigences en matière de professionnalisation augmentent (certifications exigées). En outre, les appels d'offres permettent à des prestataires « discounter » de s'installer sur le marché. Tout ceci a pour conséquence une pression sur les salaires et une péjoration des conditions de travail. Cela implique notamment plus de flexibilisation, moins de contrats fixes, plus de travail sur appel.

Un enseignement de qualité exige de bonnes conditions de travail

Une CCT de branche fixant des standards impératifs pour tous les acteurs garantit de conditions de travail décentes. De bonnes conditions de travail sont indissociables d'un enseignement de qualité et représentent non seulement un avantage pour les salarié-e-s mais aussi pour les prestataires sérieux.

Les formatrices/teurs et enseignant-e-s demandent aujourd'hui

- des critères d'appel d'offres qui ne tiennent pas seulement compte du prix de la prestation, mais qui promeut des conditions de travail décentes ainsi que la qualité et le professionnalisme de l'enseignement.
- que les pouvoirs publics défendent le principe d'une convention collective (CCT) de branche
- que les prestataires s'engagent résolument pour des conditions d'emploi sûres